



Trame de projet social d'un espace de vie sociale

Préfiguration

Document ressource pour les porteurs de projet



1) Les éléments de contexte

Ce chapitre permet de présenter de manière synthétique le contexte dans lequel le projet va se réaliser. Préciser la situation du territoire et de ses habitants qui amène à initier un projet d'animation de la vie sociale. Les besoins, et opportunités. Quels sont les axes de l'animation de la vie sociale en lien avec le contexte ?

2) Le diagnostic

Le commencement est de connaître le lieu d'intervention. On parle de « diagnostic ».

Le diagnostic pour :

- Délimiter le territoire d'intervention (quartier, commune, intercommunalité)
- Définir les principales caractéristiques quantitatives et qualitatives du territoire :
 - population (nombre d'habitants, tranches d'âge, typologie des familles...),
 - habitat et cadre de vie (zone Hlm, pavillonnaire, habitat dispersé...),
 - équipements, services et vie associative (écoles, équipements sportifs, culturels et de santé),
 - vie économique et emploi (commerces, zones artisanales...)
 - proximité et accessibilité (transports, voies de communication, télécommunication).
 - perspectives de développement et d'évolution du territoire (modifications importantes du réseau routier, projets de création de lotissements, création d'un accueil périscolaire...)
- Identifier les points forts et les faiblesses du territoire et confronter cette analyse avec les partenaires et/ou les habitants (échanges informels, entretiens, réunions, questionnaires...),
- Ressortir les constats partagés qui permettront de définir les axes d'intervention.

3) Les perspectives

Ainsi à partir des constats partagés,

Des axes sont identifiés en référence aux deux missions attendues d'un espace de vie sociale

Un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ; Il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services ; par là même il est en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontre et d'échange entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.

Un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets : il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants, et favorise la vie sociale et la vie associative. Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire. Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

4) L'organisation du portage du projet

Un chapitre doit préciser comment les habitants participeront à sa réflexion et mise en œuvre. Plusieurs niveaux sont à explorer : de l'utilisation d'un service, la proposition d'activité, la consultation, la concertation, la prise de décision. Ainsi une organisation pour amener à la participation doit être pensée et rédigée dans le projet. Le bénévolat devra être valorisé.

- Quelles sont les actions prévues pour recueillir la parole des habitants et leur participation dans l'élaboration du projet à venir ?
- Qu'en est-il de l'association des acteurs de terrains œuvrant auprès de la population (travailleurs sociaux, associations, parents d'élèves, directeurs d'écoles, ...)
- Quelle est la commission de suivi de cette démarche ? et les participants représentatifs ?

5) Le plan d'actions

Pour chacun des axes il convient d'envisager les objectifs à atteindre avec le résultat attendu et les actions associées. Pour cela un modèle type de fiches actions sera communiqué par la Caisse d'allocations familiales.

6) Les moyens

Pour que le projet puisse être mis en œuvre, il faut nécessairement des moyens à mobiliser. Le projet doit intégrer ces moyens humains (bénévole et professionnel), matériels, financier.

Les locaux devront être décrits

Un budget prévisionnel sera communiqué à la caisse d'allocations familiales.